

Promoting Reintegration of Offenders

WHEREAS people convicted of criminal offences often receive sentences that include both deterrent and rehabilitative components;

WHEREAS after those people serve their sentences it is generally in the best interests of Canadian society to reintegrate them fully so they can demonstrate their rehabilitation and ability to contribute again to society;

WHEREAS the current system of record suspensions, introduced in 2013, precludes full reintegration even for those who are truly deserving;

BE IT RESOLVED THAT that the Canadian Bar Association urge the federal government to:

- replace the current record suspension system with a pardon system designed to end the stigma of a prior conviction and encourage effective reintegration;
- ensure the effect of a pardon is the same as a 'full pardon' issued pursuant to section 748 of the *Criminal Code*; and

Favoriser la réintégration des contrevenants

ATTENDU QUE les personnes déclarées coupables d'infractions sont souvent condamnées à une peine comprenant des éléments favorisant la dissuasion ainsi que la réhabilitation;

ATTENDU QU'une fois leur peine purgée, il est, en général, dans le meilleur intérêt de la société canadienne de pleinement réintégrer ces personnes pour qu'elles puissent démontrer qu'une réadaptation a eu lieu et qu'elles peuvent dorénavant contribuer à la société;

ATTENDU QUE le système actuel de suspension du casier judiciaire, introduit en 2013, ne permet pas la pleine réintégration, même pour les personnes dignes de cette réintégration;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien exhorte le gouvernement fédéral :

- à remplacer le régime de suspension du casier judiciaire qui est en place par un système de pardon conçu pour mettre fin à la stigmatisation associée à une condamnation antérieure et encourager la réintégration efficace;
- à faire en sorte que l'effet d'un pardon est le même que celui d'un « pardon absolu » accordé en vertu de l'article 748 du *Code criminel*; et

- reduce periods of ineligibility and fees imposed under the *Criminal Records Act* to those in place prior to 2013.
- à réduire les périodes d'inadmissibilité et les frais prévues par la *Loi sur le casier judiciaire* à ce qu'elles étaient avant l'année 2013.

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Annual Meeting held in Ottawa, ON, August 11, 2016.

Copie certifiée d'une résolution adoptée par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de son Assemblée annuelle, à Ottawa (ON), le 11 août 2016.

**John D.V. Hoyle
Chief Executive Officer/Chef de la direction**